



Edl falsifié par les propriétaires

Par **parisienne**, le **21/05/2010** à **21:50**

Bonjour,rnrnJ'ai rendu les clefs de mon ancien appartement il y aura 2 mois le 29. J'ai signé avec les proprio l'EDL de sortie. Mais j'ai été bête, trèèèèès bête. Ils n'avaient qu'un exemplaire sur eux, et comme je partais le lendemain pour l'étranger, je ne pouvais rien repousser une fois devant le fait accompli. Ils m'ont donc garanti qu'ils allaient m'envoyer la copie de l'état des lieux au plus vite.rnrnJ'ai attendu 2 semaines, pour recevoir une copie d'un EDL qui a été falsifié, et bien sur à mon désavantage (de nouvelles réparations à faire), et le plus étonnant: ma signature falsifiée !rnrnma question : QUE DOIS -JE FAIRE? Le principal étant de savoir s'ils peuvent me demander plus que le dépôt de garantie (350 €)Je ne pense pas avoir mon argent à rendre un jour. Mais j'espère seulement que je ne vais pas devoir payer plus que ce dépôt, car vu le "nouvel" EDL et leur malhonneteté, ces propriétaires pourraient me ruiner !rnrnCordialement